

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

COMMUNE DE SAINT MARTIN SUR LE PRE – Pouvoir adjudicateur représenté par M. le Maire
Place du Général de Gaulle
51520 Saint-Martin-sur-le-Pré
Tél : 03 26 68 16 23
mairie@saintmartinsurlepre.fr

Objet du marché

Travaux d'aménagement d'un parc à l'ancienne Peupleraie à Saint-Martin-sur-le-Pré

Lieu d'exécution

Commune de Saint-Martin-Sur-Le-Pré – 51520

Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Énoncées dans le règlement de la consultation

Délais d'exécution

Maxima de 10 mois (dont un mois de période de préparation).

Des variantes seront-elles prises en compte

Sans objet.

Cautionnement et garanties exigés

Énoncées dans le CCAP

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

Énoncées dans le CCAP

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

Énoncées dans le règlement de la consultation

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés**Unité monétaire utilisée**

L'Euro.

Critères d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération comme stipulée dans le règlement de consultation.

- Critère technique : 65%
- Critère prix : 35%

Type de procédure

Procédure adaptée passée conformément aux articles R 2132-7 et suivants du Code de la Commande Publique

Date et heure limites de réception des offres

Le vendredi 04 septembre à 16h00.

Délai minimum de validité des offres

120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir une demande par le biais du profil acheteur au maximum huit jours avant la date limite de remise des plis.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels

Les opérateurs économiques doivent transmettre leur offre dématérialisée sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur : <https://www.marches-securises.fr>, avant le :

le vendredi 04 septembre à 16h00.

Conditions de remise des offres ou des candidatures

Les offres pourront être transmises uniquement par voie électronique.

Ce pli comportera toutes les pièces exigées au titre de la candidature et au titre de l'offre.
Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Ce pli sera transmis en une seule fois. Si plusieurs plis sont successivement transmis par un même opérateur économique, seul sera ouvert le dernier pli reçu par le pouvoir adjudicateur sans le délai fixé ci-dessus.

Le fuseau horaire de référence sera celui de Paris. Les opérateurs économiques qui ne dépendent pas de ce fuseau horaire doivent transcrire, dans leur heure locale, la date et l'heure de référence de l'acheteur qui sont les seules reconnues.

Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par l'opérateur économique par un anti-virus. En cas de document infecté, il sera fait recours à la copie de sauvegarde. Si l'opérateur économique n'a pas produit de copie de sauvegarde ou si celle-ci est également infectée alors l'offre sera rejetée et l'opérateur économique en sera informé dans les plus brefs délais.

En cas de co-traitance, le mandataire du groupement assure la transmission électronique de l'ensemble des documents exigés pour chacun des membres du groupement. Seul le mandataire du groupement remettra une réponse électronique sur la plate-forme.

A NOTER : L'attention des opérateurs économiques est attirée sur le fait que la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB ou tout autre support matériel) n'est pas considérée comme une transmission dématérialisée.

Date d'envoi du présent avis à la publication

Le mercredi 15 juillet 2026